



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3249 - Actions mémorielles

Subvention au titre de l'aide aux actions mémorielles

Rapport n° CP/2015/579

**Service gestionnaire :**

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une proposition d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

### **Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA)**

Créée en 2005, cette association s'est fixé pour objectif de mieux faire connaître l'histoire de la résistance des Alsaciens durant le second conflit mondial. Par ses travaux de recherche et la réalisation d'un outil de vulgarisation et de médiation scientifique – un DVD à destination du grand public et notamment des scolaires – l'association entend appréhender l'histoire de la résistance alsacienne sous ses formes les plus diverses et dans sa spécificité et faire œuvre de mémoire pour les générations futures.

Dans le but de permettre une meilleure connaissance des mouvements et actes de résistance spécifiques à l'Alsace, et pour permettre le recensement des résistants alsaciens morts et disparus durant la Seconde Guerre mondiale, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin ont décidé de soutenir le travail de recherche de l'AERIA sur la résistance intérieure des Alsaciens, en finançant un poste de chercheur historien.

### **Subvention 2015**

Ce soutien a été formalisé par une convention qui définit le montant, la répartition, le calendrier et les modalités de versement de l'aide publique octroyée par les trois collectivités signataires à l'association AERIA, porteur du projet.

Pour 2015, il est proposé de soutenir le projet de recherche porté par l'AERIA à hauteur de 5147,50 € comme prévu dans la convention existante.

### **Nouvelle convention**

La convention existante couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 30 juin 2015 mais n'a pas permis l'achèvement de ce travail de recherche.

En conséquence, les collectivités régionale et départementales consentent un soutien complémentaire à l'AERIA, via une nouvelle convention qui prévoit notamment la répartition suivante des aides :

Région Alsace : 5 000 €

Département du Bas-Rhin : 2 500 €

Département du Haut-Rhin : 2 500 €

Une nouvelle convention jointe en annexe, sera donc conclue entre les partenaires.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du CGCT.

La commission enfance, famille et éducation du 8 juin 2015 a approuvé cette subvention et la nouvelle convention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30499	65-6574-311	7 148,00 €	5 148,00 €	5 147,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide, au titre de l'aide aux actions mémorielles, d'attribuer une subvention de 5147,50 € à l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (ERIA), au titre de l'année 2015,*
- approuve la nouvelle convention financière à intervenir entre le Département et l'association AERIA et autorise le président à la signer.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY